



ALTA HORIZON

- **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾** et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN : FRSG00030DS3**
- **Durée d'investissement conseillée : 12 ans environ*** (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).
- **Période de commercialisation : Du 02/05/2025 au 29/08/2025** (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29/08/2025.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».**
- **Éligibilité :** Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel - « PERIn »)⁽²⁾.
- **Produit émis par Société Générale⁽³⁾.** L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Société Générale.

* La maturité exacte du produit est de 12 ans et 2 jours.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Société Générale (Moody's A1, Standard Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 22/04/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Distribution par :

Communication à caractère promotionnel



**GENERALI
WEALTH
SOLUTIONS**



OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Le produit « **Alta Horizon** » présente les caractéristiques suivantes :

- **Un remboursement du capital initial⁽¹⁾** à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).
- **Un gain inconditionnel de 5,00%⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date d'émission, versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas,** soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 4,97%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 3,92%.
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 1 à 11⁽²⁾, après une période de notification de 10 jours ouvrés, offrant un remboursement du capital initial.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 29/08/2025 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les niveaux du « gain par année écoulée depuis la date d'émission » tiennent compte du nombre de périodes écoulées indépendamment du nombre de jours calendaires.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Alta Horizon », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 29/08/2025 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Alta Horizon » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Alta Horizon » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- L'investisseur bénéficie à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas, d'un gain inconditionnel de 5,00%⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date d'émission⁽²⁾, soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 4,97%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 3,92%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, ce dernier bénéficie du remboursement de son capital initial⁽¹⁾ (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans environ.
- L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à son gré à l'issue des années 1 à 11 en fonction des conditions de marché.
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).**

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

À l'issue des années 1 à 11, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 10 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé⁽¹⁾. Le produit s'arrête et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
Un gain inconditionnel de 5,00% par année écoulée depuis la date d'émission
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 4,97% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 3,92%)

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date d'échéance⁽¹⁾, en l'absence de remboursement anticipé préalable au gré de l'Émetteur, l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Le capital initial
+
Un gain inconditionnel de 5,00% par année écoulée depuis la date d'émission, soit un gain de 60,00%
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 3,99%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 2,95%)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
Émetteur	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 22/04/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FRSG00030DS3
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel - « PERIn »).
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus).
Protection du capital	Protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale.
Période de commercialisation	Du 02/05/2025 au 29/08/2025. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29/08/2025. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	29/08/2025
Dates de versement du gain inconditionnel	Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	31/08/2026 ; 30/08/2027 ; 29/08/2028 ; 29/08/2029 ; 29/08/2030 ; 29/08/2031 ; 30/08/2032 ; 29/08/2033 ; 29/08/2034 ; 29/08/2035 ; 29/08/2036 avec une période de notification de 10 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé.
Date d'échéance	31/08/2037
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1,00% de cette valeur nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 0,25% du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valorisation des Titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 29/08/2025 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, y compris l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'évolution future des marchés financiers est très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient analyser en profondeur les risques et les bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers ; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis tel que défini à la Règle 902(k)⁽¹⁾ de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des États-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des États-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)^{(1)(iv)}, à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des États-Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des États-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Generali Wealth Solutions est intervenue pour accompagner l'établissement émetteur sur certains éléments de la structuration du produit, sans qu'elle ne soit intervenue dans le cadre d'un service de conseil en investissement, de placement ou d'analyse financière. Generali Wealth Solutions n'intervient pas en qualité de « co-concepteur » du produit au sens de la réglementation issue des directives dites « MIF II » ou « DDA ». Elle n'est en charge d'aucune mission de présentation ou de distribution de ce produit, sauf indication contraire expresse. Generali Wealth Solutions n'intervient qu'au seul bénéfice de l'établissement émetteur. Conformément à la réglementation, il appartient à l'intermédiaire en charge de la présentation de ce produit de s'assurer qu'il est adapté (ou approprié) au regard des exigences et des besoins de l'investisseur.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987
Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société anonyme au capital de
1 025 947 048,75 euros au 24 juillet 2023
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C
ADEME : FR231725_031VZM
Société Générale est un établissement de
crédit de droit français agréé par l'ACPR



GENERALI WEALTH SOLUTIONS

Siège Social : Generali Wealth
Solutions,
2 Rue Pillet-Will -75009 Paris
Société par actions simplifiée au capital de
20 051 520 euros
Immatriculée au RCS Paris 602 062 481
Société de gestion de portefeuille agréée par
l'Autorité des Marchés Financiers sous le
n° GP-20000036

Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Alta Horizon

ISIN: FRSG00030DS3

INITIATEUR: Société Générale, <http://kid.sgmarkets.com>, Appelez +33(0) 969 32 08 07 pour de plus amples informations

AUTORITÉ COMPÉTENTE DE L'INITIATEUR: Autorité des Marchés Financiers (AMF) & Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est chargée du contrôle de Société Générale en ce qui concerne ce document d'informations clés.

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS: 23/04/2025

EMETTEUR: Société Générale

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

Devise du produit	EUR
Place de Cotation	Bourse de Luxembourg
Investissement Minimum	1 000 EUR
Date de Maturité	31/08/2037
Coupon	5%

Devise de Règlement	EUR
Valeur Nominale	1 000 EUR par titre
Prix d'Emission	100% de la Valeur Nominale
Remboursement Minimum	100 % de la Valeur Nominale à maturité seulement
Coupon Final	60%

Type

Ce produit est un titre de créance non assorti de sûreté réelle. Il est régi par le droit français.

Durée

Ce produit a une durée de vie de 12 ans 2 jours mais peut être remboursé plus tôt selon les conditions indiquées dans la section « objectifs » ci-dessous.

Objectifs

Ce produit a été conçu pour verser un coupon. En investissant dans ce produit, votre capital est intégralement protégé, à maturité uniquement. L'émetteur peut à sa discrétion mettre fin au produit avant la Date de Maturité finale.

Coupon

A la Date de Paiement du Coupon, vous recevez :

- le Coupon Final.

Remboursement par Anticipation

A chaque Date de Rappel au gré de l'Emetteur, l'Emetteur a le droit de terminer le produit à sa discrétion. Dans ce cas, le produit est remboursé par anticipation et vous recevez 100% de la Valeur Nominale plus le Coupon multiplié par le nombre de périodes qui se sont écoulées depuis le début du produit.

Une période correspond à un an.

Remboursement Final

À la Date de Maturité, à condition que le produit n'ait pas été remboursé de façon anticipée, vous recevrez le montant de remboursement final :

- 100% de la Valeur Nominale.

Informations Complémentaires

Les Coupons sont exprimés en pourcentage de la Valeur Nominale.

Certains événements extraordinaires peuvent affecter les caractéristiques du produit ou causer dans certains cas le remboursement anticipé du produit pouvant entraîner une perte sur votre investissement.

Calendrier

Date d'Emission	29/08/2025
Date de Maturité	31/08/2037
Date de Paiement du Coupon	, 31/08/2037
Dates de Rappel au gré de l'Emetteur	31/08/2026, 30/08/2027, 29/08/2028, 29/08/2029, 29/08/2030, 29/08/2031, 30/08/2032, 29/08/2033, 29/08/2034, 29/08/2035, 29/08/2036

Investisseurs de détail visés

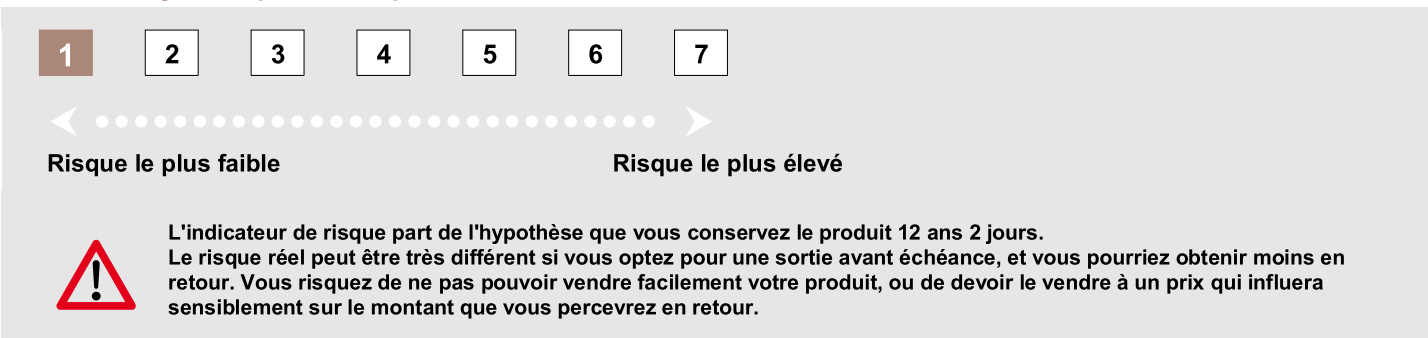
Le produit est destiné aux investisseurs qui:

- Ont des connaissances ou expériences spécifiques dans l'investissement de produits similaires, des marchés financiers, et ont la capacité de comprendre le produit, ses risques et ses bénéfices.
- Recherchent un produit de rendement et ont un horizon d'investissement en ligne avec la période de détention recommandée indiquée ci-après.

- Sont en mesure de supporter une perte totale de leur investissement et un potentiel rendement en cas de défaut de l'Emetteur.
- Comprennent que le remboursement minimum ne s'applique qu'à maturité et qu'ils pourraient recevoir moins que ce montant si le produit est vendu préalablement.
- Consentent à être exposés, en vue d'obtenir un rendement potentiel, à un certain niveau de risque cohérent avec l'Indicateur Synthétique de Risque.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

Indicateur Synthétique de Risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie, votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital (« capital » signifie ici Valeur Nominale et non montant investi). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant la date d'échéance.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Risque lié à l'inflation : si le niveau actuel d'inflation élevé perdurait pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:			Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance		
			Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau.		
Exemple d'investissement:			10 000 EUR		
			Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans	Si le produit est remboursé par anticipation ou à l'échéance
Scénarios					
Minimum*	10 000 EUR	Le rendement n'est garanti que si vous détenez le produit jusqu'à sa date d'échéance et que l'émetteur est en mesure de respecter ses obligations en vertu du produit.			
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts				10 550 EUR
le produit est remboursé après 1 an 2 jours	Rendement annuel moyen				5,5%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts				10 550 EUR
le produit est remboursé après 1 an 2 jours	Rendement annuel moyen				5,5%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts				10 550 EUR
le produit est remboursé après 1 an 2 jours	Rendement annuel moyen				5,5%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts				10 550 EUR
le produit est remboursé après 1 an 2 jours	Rendement annuel moyen				5,5%

(*) le rendement indiqué dans le scénario minimum correspond au remboursement minimum et n'inclut pas d'autres types de rendements tels que les paiements de coupons garantis.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes.

Le % mentionné dans le tableau représente un potentiel de rendement positif (vert) ou négatif (rouge) que vous pourriez obtenir à la fin de la période de détention recommandée (dernière colonne) ou si vous mettiez fin au produit avant et pour un scénario de tensions, défavorable, intermédiaire ou favorable (en ligne). Ces scénarios ont été calculés en utilisant des simulations basées sur les performances passées du sous-jacent.

QUE SE PASSE-T-IL SI SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Si l'Emetteur fait défaut ou est en faillite, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi. Si l'Emetteur fait l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne (bail-in), votre créance peut être réduite à zéro, convertie en titres de capital (actions) ou subir un report de maturité. Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Vous trouverez les notations de Société Générale sur

<https://investors.societegenerale.com/en/financial-and-non-financial-information/ratings/credit-ratings>.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé :

- 10 000 EUR sont investis

- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

	Si le produit est remboursé par anticipation dès la première date possible 31/08/2026	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	282 EUR	232 EUR
Incidence des coûts annuels(*)	2,5%	0,2% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,7% avant déduction des coûts et de 5,5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,3% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. 232 EUR
Coûts de sortie	0,5% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. 50 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée: 12 ans 2 jours, ce qui correspond à la maturité du produit.

Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien durant toute la vie du produit en fournissant des prix d'achat et de vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale et la différence entre les prix d'achats et de vente (la fourchette) ne sera pas supérieure à 1% de cette valeur nominale. Si vous souhaitez vendre ce produit avant la Date de Maturité, le prix du produit dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie. Dans ce cas cela pourrait entraîner une perte totale ou partielle du montant investi. Dans des conditions exceptionnelles de marché, la revente du produit peut être temporairement ou définitivement suspendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Les réclamations relatives à la personne consultant ou vendant le produit peuvent être soumises directement à cette personne. Les réclamations concernant le produit ou le comportement de l'Initiateur de ce produit sont à soumettre à Société Générale à l'adresse suivante: SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Regulatory Information Department, 17 cours Valmy, 92987 PARIS LA DEFENSE CEDEX, FRANCE - SG-complaints-kid@sgcib.com (<http://kid.sgmarkets.com>).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier Document d'informations clés à jour est disponible sur le site internet <http://kid.sgmarkets.com>. Ce document peut faire l'objet de mises à jour à partir de sa date de création et tant que le produit est disponible à l'achat, y compris pendant la période de commercialisation du produit le cas échéant. Les autres risques et informations concernant le produit sont détaillées dans le prospectus du produit, défini par le Règlement 2017/1129 UE. Le prospectus (y compris son résumé dans les langues locales concernées, annexé aux Conditions finales si le contexte l'exige) est disponible en ligne sur <http://prospectus.socgen.com>, et / ou peuvent être obtenus gratuitement sur demande au +33(0) 969 32 08 07.